

En l'absence de Monsieur QUETIER, excusé pour raisons de santé, c'est Monsieur Dominique GUENIER, doyen des vice-présidents (comme indiqué dans le règlement intérieur) qui accueille les Délégués, puis fait procéder à l'appel pour vérification du quorum.

Le quorum étant obtenu, la séance peut commencer et Monsieur GUENIER aborde l'ordre du jour par l'approbation du procès verbal du Conseil Communautaire du 26 Mars 2010. Celui-ci n'amenant aucune objection ni observation est approuvé à l'unanimité.

Sont abordées ensuite les délibérations prises lors du bureau du 17 juin 2010 :

**Commission Enfance Adolescence :**

- Création de régies d'avance été 2010
- Recours à un juriste pour le Relais Assistantes Maternelles
- Ouverture du multi accueil à Bourgtheroulde (délibération réglementaire)
- Tarification du camp ados 2010
- Tarification des mini camps 2010

**Commission Sports Développement Touristique et Culturel :**

- Tarification Spectacles Folklore du Monde

**Commission Développement Economique et Aménagement du Territoire :**

- Avenant à la convention Programme d'Intérêt Général

**SPANC :**

- Choix du prestataire pour le service entretien

***COMMISSION SPORTS DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL***

Monsieur DUCHATEAU commente les principaux points de son rapport. La fête de la peinture a rassemblé une quinzaine de participants. L'opération Folklore du Monde se fait cette année en partenariat avec la Communauté de Communes Val de Risle. Il précise que le 7 juillet, la Communauté de Communes de Bourgtheroulde accueillera au Centre Gilbert Martin à Bourgtheroulde un spectacle bulgare, et la Communauté de Communes Val de Risle accueillera à Illeville sur Montfort un spectacle sibérien le 12 juillet.

Monsieur DUCHATEAU évoque le projet d'exposition des cadastres napoléoniens, en 2011. Il rappelle que les mairies ont été sollicitées pour transmettre le nom d'un correspondant intéressé par ce projet.

Monsieur DUCHATEAU rappelle ensuite que la Communauté de Communes participe au comité de pilotage sur le tourisme, mené au niveau du pays. Dans ce cadre, Monsieur DUCHATEAU affirme la nécessité de définir une politique touristique pour le canton. Il précise que la Communauté de Communes propose des événements, mais qu'il faut maintenant alimenter la réflexion autour d'un projet structurant.

Enfin, pour ce qui concerne le FAR, les délais sont respectés, la réception des travaux aura lieu fin juillet.

## ***COMMISSION VOIRIE***

Monsieur POUS précise, en plus de son rapport, que les travaux de voirie ont débuté le 7 juin et seront achevés fin juillet. La météo est favorable à la bonne exécution des travaux. Il précise qu'une partie des travaux se feront en septembre, notamment pour des raisons de déplacement de réseaux.

Monsieur POUS précise également qu'une convention va être signée avec la Communauté de Communes Roumois Nord afin d'utiliser leur Point A Temps Automatique (système qui permet de boucher les fissures par exemple).

La première passe de fauchage sera achevée fin juin début juillet. Monsieur POUS rappelle qu'entre les deux passes de fauchage, il y aura une passe intermédiaire en cas de nécessité.

Monsieur POUS évoque ensuite le travail d'inventaire des routes réalisé par Monsieur François BREEMEERSCH, inventaire qui sera soumis à la commission fin septembre début octobre. Monsieur Michel LECLERC demande à ce que les communes soient prévenues un ou deux jours avant le démarrage des travaux, car les arrêtés de circulation sont demandés sur une période assez longue, mais ne précisent pas la date exacte d'intervention. Prévenir les communes un ou deux jours en amont permettrait de mieux gérer les troubles de circulation occasionnés par l'exécution des travaux.

La question de l'entretien des chemins est posée par Monsieur Philippe PERIER. Monsieur POUS rappelle que les chemins entretenus par la Communauté de Communes ont été répertoriés dans les statuts.

## ***COMMISSION ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE***

Monsieur Jean-Marie GUENIER commente son rapport et revient sur les différentes visites effectuées par les membres de la commission, à la déchetterie de Beuzeville et à la plateforme de compostage de Martainville.

Monsieur GUENIER revient sur le nettoyage des totems, pas exécuté depuis 4 ans, et qui va être repris par les services de la Communauté de Communes.

Il informe les délégués qu'une étude comparative va être menée afin d'explorer toutes les solutions permettant d'optimiser le fonctionnement de la déchetterie (allongement du quai, compacteur...). Il précise toutefois que l'extension du quai de la déchetterie semble être la solution la plus pertinente. Le compacteur présentant l'inconvénient majeur d'être peu utilisable en cas d'afflux de pelouse. Monsieur QUESTEL pose la question de l'ouverture d'une deuxième déchetterie sur le secteur de Saint Ouen du Tilleul / Bosc Roger en Roumois, en demandant si une « méga-déchetterie » sur Bourgtheroulde est la solution la plus adaptée aux infrastructures existantes. Monsieur Dominique GUENIER précise toutefois qu'un tel projet induirait des coûts de fonctionnement importants (personnel, moyens matériels.../...).

Monsieur GUENIER revient sur le C2 Mag du mois de juin consacré à la Commission Ordures Ménagères et Déchetterie. Monsieur QUESTEL informe les délégués que le Conseil Général financerait des études sur la mise en place de la

redevance incitative, et qu'il proposerait que le groupement de commandes des 6 Communautés de Communes puisse bénéficier de cette étude.

### ***COMMISSION AIDES A DOMICILE / RESIDENCE PERSONNES AGEES***

Madame GRANDJEAN revient sur les vacances importantes des logements de la RPA, et confirme qu'une journée « portes ouvertes » est prévue à la rentrée. Un questionnaire de satisfaction sera également diffusé.

Pour ce qui concerne le service Aides à Domicile, le dispositif de formation des Assistantes de Vie se poursuit.

### ***COMMISSION HYDRAULIQUE, MAITRISE DES RUISSELLEMENTS ET SPANC***

#### ***SPANC***

Monsieur LIEVENS rappelle que les vidanges se font en théorie au bout de 4 ans, mais ce délai peut être modifié après visite et rapport de la technicienne. Pour cette année, ce sont 16 vidanges qui vont être réalisées sur un potentiel d'une soixantaine. Suite à l'appel d'offres, c'est l'entreprise HALBOURG qui a été retenue pour procéder aux vidanges (95 € l'unité, contre environ 200 € sur le précédent marché, ce qui représente une belle économie pour l'utilisateur). Monsieur LIEVENS informe les délégués que chaque mairie va recevoir un tableau récapitulatif avec la liste des installations non conformes, pour que les maires incitent les particuliers à se mettre en conformité. Il précise que la raison de la non-conformité est indiquée sur le tableau (polluant, dangereux, rejet sur la voie publique...)

#### ***HYDRAULIQUE***

Les travaux à Saint Léger du Gennetey (Bassin Versant d'Ecaquelon) doivent commencer en début d'Automne.

### ***COMMISSION ENFANCE ET ADOLESCENCE***

Monsieur MORISSET expose le projet de Bosguérard de Marcouville, dont l'APS a été présenté aux élus des commissions Enfance Adolescence et Aménagement du Territoire le 31 mai dernier. Le projet a évolué avec l'introduction de la norme BBC. (le plan du projet est joint au document distribué aux délégués). Monsieur MORISSET précise que le projet présenté par les architectes est très « séduisant » et tient compte de l'environnement, des demandes des usagers et des élus. Le coût du projet se monte maintenant à 2 302 000 € HT (contre un coût initial de 2 182 000 € HT). Le projet va être présenté à nouveau auprès des différents partenaires : le Conseil Régional, qui s'est déjà prononcé favorablement, le Conseil Général de l'Eure, l'Etat, les Fonds Européens, la CAF, l'ADEME. Monsieur QUESTEL rappelle qu'il souhaite que ce projet soit présenté phasé sur deux ans. Monsieur QUESTEL précise qu'il veut avancer deux dossiers simultanément (le restaurant scolaire de Bourgheroulde et le projet de Bosguérard).

Concernant les activités estivales, Monsieur MORISSET présente les différents camps proposés par le Service Enfance Adolescence. Il insiste sur l'accent qui a été mis sur l'accueil des adolescents, en différents points de la Communauté de Communes (au local à Bosc Roger en Roumois, dans les salles de sport). Il rappelle que le minibus passe chaque jour dans les communes pour prendre les jeunes en charge et les acheminer sur les lieux d'activité.

Monsieur MORISSET conclue son rapport en précisant qu'à partir de l'Automne, toutes les structures périscolaires seront représentées au sein d'un conseil. Monsieur QUESTEL propose la mise en place d'un « vélobus », dispositif pour lequel les animateurs iraient chercher les jeunes en vélo et les amèneraient aux points d'animation.

### ***COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE***

Monsieur Dominique GUENIER informe les délégués que la dernière réunion de la commission a eu lieu à l'extérieur (au CEREF BTP), la visite qui a suivi la commission a été très appréciée par l'ensemble des participants.

Pour ce qui concerne la plateforme d'Epreville en Roumois / Bourg Achard, le comité technique de la SAFER s'est réuni le 23 juin et a attribué les parcelles, suivant un découpage, qui demande à être redéfini, car il ne correspond pas aux attentes initiales de la Communauté de Communes.

Les communes de Bosbénard Crescy et Flancourt Catelon manifestent leur inquiétude quant au trafic de poids lourds qui sera généré par cette plateforme et souhaitent être associées et informées de l'avancée du dossier.

Monsieur GUENIER évoque la possibilité d'une convention tripartite (EPFN, SAFER, Communauté de Communes) pour l'acquisition des terrains en bordure de la zone de la Baudière. Les terrains ont été estimés par les services fiscaux. La SAFER s'occuperait des transactions avec les propriétaires et l'EPFN financerait, à un taux d'intérêt plus intéressant que la SAFER.

Une consultation va être lancée pour la réalisation d'un ascenseur au Logis. Une signalétique va être posée pour indiquer la gare de Thuit Hébert. Monsieur GUENIER précise que cette décision a été prise à titre exceptionnel. Monsieur QUESTEL demande où les panneaux vont être apposés. Monsieur GUENIER répond que les 3 panneaux seront posés à Thuit Hébert sur les routes d'accès à la gare. Monsieur QUESTEL pense que ce n'est pas une bonne idée, et que, si nous voulons indiquer qu'il y a une gare à Thuit Hébert, il faut que cela soit fait bien en amont (entrées et sorties du canton). Un délégué dit que les horaires de train ne sont pas connus, Monsieur GUENIER répond que les horaires ont été indiqués dans le dernier C2 Mag.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

Monsieur QUESTEL fait un point sur l'avancée des dossiers inscrits au programme 2010 du SYDAR. (voir document ci-joint)

Aucune autre question n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.